





## Section 0. Avis d'Appel d'Offres

## Avis d'Appel d'Offres Ouvert International (AAOI)

Projet de viabilisation du site de construction de 173 logements sociaux et économiques à Porto-Novo et du site de construction de 250 logements sociaux et économiques à Parakou

- 1- La Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU) est une société anonyme avec Conseil d'Administration dont les principaux actionnaires sont l'Etat du Bénin, la BOAD, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), les sociétés d'assurances et les banques commerciales. Elle est mandatée par l'Etat béninois pour la conduite du Programme de construction de 20 000 logements sociaux et économiques dont la Maîtrise d'Ouvrage est assurée par le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD).
- 2- La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a obtenu de son Conseil d'Administration l'autorisation de participer au Programme 20 000 logements et a l'intention d'utiliser une partie de ses ressources pour effectuer des paiements au titre des marchés de viabilisation des sites de construction de 173 logements individuels à Porto- Novo et de 250 logements individuels à Parakou, répartis en deux (02) lots de travaux décrits comme suit :
  - Lot n°10 : Travaux de viabilisation du site de Porto-Novo ;
  - Lot n°11: Travaux de viabilisation du site de Parakou.
- 3- La Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU, sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation de ces travaux qui seront exécutés en entreprise générale dans un délai de douze (12) mois. Le coût d'objectif indicatif par lot se présente comme suit :

Lot 10: 2 558 996 579 F CFA HT; Lot 11: 4 571 818 050 F CFA HT.

Un candidat peut soumissionner pour un ou l'ensemble des deux (02) lots et peut être attributaire des deux (02) lots. Dans ce cas, le candidat devra disposer des capacités techniques et financières pour la réalisation simultannée des travaux desdits lots.

Les exigences en matière de qualifications sont :

## 3.1. Capacité économique et financière

Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction au cours des trois (03) dernières années (2018, 2019 et 2020) au moins égal à deux milliards cinq cent millions (2 500 000 000) de francs CFA HT pour le lot 10 et de quatre milliards cinq cents millions (4 500 000 000) de francs CFA HT pour le lot 11, justifié par les états financiers établis dans les formes prescrites par l'Annexe B;

Disposer d'une facilité de crédit d'un montant au moins égal à quatre cent cinquante millions (450.000.000) francs CFA pour le lot 10 et huit cent millions (800 000 000) de francs CFA pour le lot 11, justifiée par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin.

NB: Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence devront fournir, en dehors de la preuve de facilité de crédits d'un montant au moins égal à quatre cent cinquante millions (450.000.000) francs CFA pour le lot 10 et huit cent millions (800 000 000) de francs CFA pour le lot 11, leur bilan d'ouverture et l'assurance des risques professionnels.

## 3.2. Capacité technique et professionnelle

Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur au cours des cinq (5) dernières années (2016, 2017, 2018, 2019 et 2020), au moins un (01) marché similaire d'un montant de cinq milliards (5 000 000 000) de francs CFA TTC ou deux (02) marchés similaires d'un montant minimum de deux milliards cinq cent millions (2 500 000 000) de francs CFA TTC chacun pour le lot 10 et un (01) marché similaire de neuf milliards (9 000 000) de francs CFA TTC ou deux marchés similaires d'un montant de quatre milliards cinq cents millions (4 500 000 000) de francs CFA TTC chacun pour le lot 11.

Ces marchés devront être exécutés de manière satisfaisante et terminés pour l'essentiel. Les travaux de ces marchés doivent être similaires aux travaux concernés par le lot. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section IV, Etendue des Travaux.

Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence devront produire la preuve d'expériences professionnelles de leur personnel d'encadrement.

Une préférence communautaire d'un taux maximal de quinze pour cent (15%) sera attribuée à l'offre présentée par une entreprise ressortissante de l'espace UEMOA.

(Voir le dossier d'appel d'offres pour les informations détaillées)

L'accès au dossier d'appel d'offres est gratuit et à télécharger sur le site web de la SImAU : www.simaubenin.com, rubrique Appels d'Offres.

- 6. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en deux (02) exemplaires dont un (01) original et une (01) copie + une copie numérique sur Clé USB. Les offres devront être déposées au Secrétariat de la SImAU sis au 5ème étage, Immeuble NSIA à

Cotonou au plus tard le Miculius Novembre 2021 à 10 heures (GMT+1).

Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

La version numérique devra comprendre l'ensemble du dossier physique déposé et les fichiers modifiables des DQE et BPU en Excel remplis.

Les offres devront être déposées par lot.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10 heures 30 mn (GMT+1) dans la salle de réunion de la SImAU, 5<sup>ème</sup> étage de l'Immeuble NSIA, 1066 Boulevard Saint Michel, face au Centre de Promotion Artisanale (CPA), Quartier Gbégamey Cotonou — Bénin et les soumissionnaires qui le désirent sont invités à y assister par visioconférence.

7- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de vingt cinq millions cinq cent quatre vingt neuf mille neuf cent soixante six (25 589 966) FCFA pour le lot 10 et quarante cinq millions sept cent dix huit mille cent quatre vingt (45 718 180) FCFA pour le lot 11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120 jours) à compter de la date limite de soumission.

Cotonou, le

Le Directeur Général

Le Directeur Général

Moïse Achille HOUSSOU

